

KR-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-278 DU 30 MAI 2000

Portant nomination de Monsieur Joseph AGOSSOU
en qualité de Directeur général des douanes
et droits et indirects

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret 99-514 du 2 novembre 1999 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère des Finances et de l'économie ;

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'économie.

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 17 mai 2000.

DECRETE

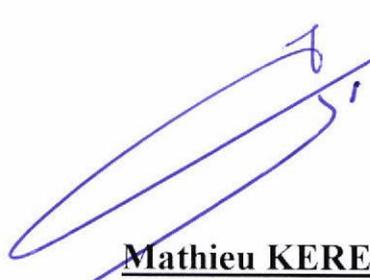
Article 1^{er} : Monsieur Joseph AGOSSOU est nommé Directeur général des
douanes et droits indirects;

.../...

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

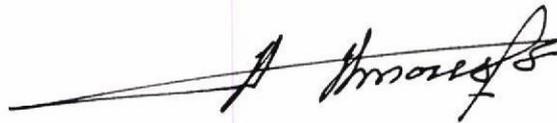
Fait à Cotonou, le 30 Mai 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU. -

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG DGDDI 5 BN -
DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3 UNB - FASJEB
INTERESSE 1 3 JO 1